



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU  
VAR  
SERVICES LOCAL DU DOMAINE  
PLACE BESAGNE – CS 91409  
83056 TOULON CEDEX

Direction Générale des Finances Publiques  
Direction départementale des Finances  
publiques du Var  
Pole Partenaire/ Service local du Domaine  
Place Besagne – CS 91409  
83056 Toulon Cedex  
Téléphone : 04.94.03.81.00  
Mél: ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Denise DIDERON  
Téléphone : 04.94.03.81.54  
Mél :  
denise.dideron@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf. 659: /2020

Monsieur le Directeur départemental des Territoires et  
de la Mer  
Service Mer et littoral -Bureau Littoral Ouest  
PREFECTURE DU VAR – DDTM/DML  
CS 31209  
83070 TOULON CEDEX

TOULON, le 08/12/2020

Objet : LE LAVANDOU – Renouvellement de la concession de la plage naturelle du  
Centre Ville  
Demande d'avis au titre de l'article R2124-26 du CGPPP

Référence : Votre courrier BLO 141/2020 du 19/11/2020

Par courrier du 19 novembre 2020, vous m'avez communiqué pour avis et fixation des  
conditions financières, le projet de cahier des charges de la concession de plage naturelle  
du Centre ville, dont le renouvellement est prévu au profit de la Commune du Lavandou à  
compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Je vous informe que le projet communiqué n'appelle pas, de ma part d'observation du  
point de vue domanial.

S'agissant de la fixation des conditions financières, le barème départemental applicable  
en 2022 n'est pas défini actuellement .

La part fixe est fixée a 3674 €. Elle est déterminée en fonction du tarif applicable aux  
occupations du Domaine Public à l'échéance du 01/01/2021, applicable au lot de sous-  
traités et de la surface du ponton, détaillée comme suit :

surface sous traitée :  $312 \text{ m}^2 \times 9,80 \text{ €} = 3058 \text{ €}$   
ponton :  $31 \text{ m}^2 \times 19,86 \text{ €} = 616 \text{ €}$

Cette redevance sera bien entendu actualisée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en fonction du barème  
en vigueur, ce qui a bien été prévu dans le projet de cahier des charges. L'indice TP 02  
de référence sera celui du mois de Mai 2020 , à savoir 114,2.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques  
La responsable du Service local du Domaine

M-C BELLUOT

Inspectrice divisionnaire des finances publiques